EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le sept juillet deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30/06/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné pouvoir à Sébastien MOREAU), Jean-Claude DECOUT (a donné procuration à Jean-Pierre NEXON), Estelle DELMOND (a donné pouvoir à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ (a donné pouvoir à Sylvette CHADELAUD), Bernard POUSSIN (a donné pouvoir à Michelle MONDIT).

ABSENTS : Xavier NOUHAUD, Christine RIFFAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-086 : AFFAIRES GENERALES – FINANCEMENT DU CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN : CONTRAT DE POLE STRUCTURANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Compte-tenu des caractéristiques du territoire, le Conseil Régional du Limousin propose d'établir le volet « Contrat de Pôle Structurant », des Contrats de Cohésion Territoriale, sur le Territoire de Noblat, pour la période 2015-2017, afin d'apporter des aides financières aux projets portés par l'intercommunalité ou les communes membres.

Les Contrats de Pôle Structurant correspondent à des pôles urbains de plus de 2 000 habitants agglomérés assurant des fonctions structurantes nécessaires pour la population à l'échelle d'un bassin de vie. L'objectif est de conforter et développer le rôle de ces villes dans les fonctions qu'elles assurent : résidentielle, économique et sociale. Ainsi, ces pôles doivent être considérés dans leur dimension intercommunale.

En parallèle de la réalisation d'un diagnostic du Territoire de Noblat et de l'élaboration d'une stratégie de développement, la Communauté de Communes de Noblat a sollicité ses communes membres pour connaître les projets qu'elles portent actuellement afin de les soumettre au Conseil Régional du Limousin pour un financement au titre des Contrats de Pôle Structurant.

Lors de sa séance du 22 juin, le Conseil Régional du Limousin a approuvé les actions, et montants de celles-ci, suivants :

n° de l'action	**Intitulé de l'action**	**Maître d'ouvrage**	**Montant (€)**	**HT ou TTC**	**Observations contractuelles** CT : Crédits territoriaux / CS : Crédits sectoriels
Axe Stimuler l'économie de proximité					
1	Restauration du patrimoine bâti en secteur sauvegardé	Commune de St Léonard de Noblat	60 000,00 €	HT	Région : favorable, hors animation, CT et CS

Axe Développer le lien social					
2	Etudes pour développer les espaces piétons et les continuités de cheminements dans la ville historique	Commune de St Léonard de Noblat	30 000,00 €	HT	Région : favorable, CT
3	Réaménagement de la place Denis Dussoubs	Commune de St Léonard de Noblat	410 000,00 €	HT	Région : favorable, hors fouilles, CT
4	Etude de faisabilité sur la restructuration de l'espace Denis Dussoubs	Commune de St Léonard de Noblat	15 000,00 €	HT	Région : pas d'intervention
5	Création d'un espace Multisports	Commune de St Léonard de Noblat	120 000,00 €	HT	Région : favorable, CT
TOTAL			635 000,00 €		

Monsieur le Président précise que l'enveloppe en crédits territoriaux mobilisable s'élève à 518 803 €.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver le volet « Contrat de Pôle Structurant » des Contrats de Cohésion Territoriale et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Approuve le volet « Contrat de Pôle Structurant » des Contrats de Cohésion Territoriale du Conseil Régional du Limousin

Autorise Monsieur le Président à le signer.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le

Le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT
SAINT LEONARD DE NOBLAT
HAUTE-VIENNE

Alain DARBON

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : 20 . 07 . 2015
Publié ou notifié
Le : 31 . 07 . 2015

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

AFFAIRES GENERALES - FINANCEMENT DU CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN : CONTRAT DE POLE STRUCTURANT

Date de transmission de l'acte : 20/07/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 20/07/2015

Numéro de l'acte : 2015-086 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150707-2015-086-DE

Date de décision : 07/07/2015

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions